

PRÉROGATIVES DES IRP AU NIVEAU DU GROUPE

DURÉE :

2 JOURNÉES

(2 x 7 HEURES, DE 9H
À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Les élus qui ont des responsabilités au niveau du groupe

LE COMITÉ DE GROUPE
PEUT ANALYSER LA
SITUATION DU GROUPE
ET
DES SOCIÉTÉS QUI LE
CONSTITUENT

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Maîtriser la nouvelle hiérarchie des normes dans laquelle s'inscrivent les accords de groupe
- ➔ Permettre aux élus d'optimiser tous les moyens à leurs dispositions pour remplir leur mission de défense
- ➔ Permettre aux élus de maîtriser ce nouvel environnement pour être en mesure d'exercer au mieux leurs mandats

Animatrices :

Alexandra LEKKAKOS

Maître Caroline SUBSTELNY

Elisabeth WOLF

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

PRÉROGATIVES DES IRP AU NIVEAU DU GROUPE

Programme :

1^{er} jour :

Thème 1 : Intérêt du comité de groupe

- Un organe d'information essentiel au service de prérogatives fortes
- Devenu également un organe consultatif
- Nature des informations données au comité de groupe
- Information ponctuelle due au comité de groupe en cas d'OPA : consultation sur le projet d'offre

Thème 2 : Bref rappel sur la constitution du comité de groupe

- La constitution du comité de groupe : bref rappel

Thème 3 : Procédure de reconnaissance du groupe et de mise en place du comité

- Procédure de reconnaissance du groupe
- Mise en place du comité de groupe
- Évolution du groupe : quel impact sur le périmètre du groupe ?

Thème 4 : Fonctionnement et attributions du comité de groupe

- Fonctionnement du comité de groupe
- Décryptage de l'information due au comité de groupe
- Assistance et prérogatives du comité de groupe dans le cadre de consultations ponctuelles en lieu et place du CSE

Thème 4 : La négociation au niveau du groupe

- Accord de groupe : de la reconnaissance à la nouvelle « loi » d'entreprise
- La nouvelle articulation accords branche/groupe/entreprise/établissement à l'issue des ordonnances Macron
- Les négociations obligatoires : quelle stratégie ?
- Rappel sur les nouveaux accords pouvant être négociés au niveau du groupe et les négociations ponctuelles
- Les conditions de validité des accords de groupe

PRÉROGATIVES DES IRP AU NIVEAU DU GROUPE

2ème jour :

Thème 1 : Les comptes consolidés

- Pour qui et selon quel périmètre ?
- Contenu des comptes consolidés
- L'intégration fiscale

Thème 2 : Les relations financières au sein du groupe

- Les enjeux autour des refacturations au sein des groupes (prix de transfert, localisation des profits, etc...)
- Les frais de siège et fonctions support
- Les centrales d'achat
- La gestion de trésorerie centralisée ou « cash pooling »
- Les redevances de marques
- Le patrimoine immobilier (localisation, rôle des SCI, etc...)

Thème 3 : les expertises sociales

- Un outil pour vos NAO
- Les prévisions d'emploi et les actions éventuelles de prévention envisagées compte tenu de ces prévisions
- Analyses et comparaisons entre branches au sein du groupe (effectifs, mouvements, rémunérations...)
- Comparaisons géographiques
- Études spécifiques réalisées ponctuellement à la demande des membres du Comité

Thème 4 : les expertises économiques et stratégiques

- Leurs objectifs
- Vous éclairez sur la dimension sectorielle
- Déroulement des expertises et apport

Thème 5 : en cas d'OPA

- Ce que prévoit le code du Travail
- Ce que vous pouvez faire, en pratique